
[Imprimer](#)

**désormais 3 régimes distincts de recours contre les projets
EnR : éolien terrestre, maritime, autres EnR**

Image

[BLOG GOSSEMENT AVOCATS - Blog - Energies renouvelables : création d'un troisième régime de recours devant le juge administratif \(Décret n° 2022-1379 du 29 octobre 2022 relatif au régime juridique applicable au contentieux des décisions afférentes aux installations de production d'énergie à partir de sources renouvelables \(hors énergie éolienne\) et aux ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité\) \(gossement-avocats.com\)](#)